



Communiqué de presse - Mardi 10 juin 2008

Conférence nationale du handicap : les séropositifVEs indésirables

Aujourd'hui se tient, à la Cinémathèque, la Conférence nationale du handicap. Les associations de personnes malades et de personnes en situation de handicap en attendaient un geste politique fort, en faveur de la revalorisation des revenus de subsistance au-dessus du seuil de pauvreté et de l'accès à l'emploi pour celles et ceux qui en ont la capacité.

Pour les associations de séropositifs, c'était également l'occasion de voir enfin pris en compte le VIH, et l'ensemble des maladies chroniques dans la sphère du handicap¹.

Mais Nicolas Sarkozy en a décidé autrement. Loin de la préoccupation de l'amélioration de la qualité de vie des personnes, loin des questions de fond, le Gouvernement et l'Élysée ont décidé de museler l'expression d'une part des personnes concernées : les séropositifs !

Les deux principales associations de lutte contre le sida, Act Up-Paris et AIDES, ont été ainsi exclues des débats. Tandis que les représentants de AIDES se sont vus refuser l'accès même à l'enceinte où se tenait la conférence, en dépit de leurs invitations, les représentantes d'Act Up-Paris ont été conduites de force, la porte à peine franchie, dans un réduit en sous sol, "sur consigne de l'Élysée" pour suivre la conférence sur écran.

De telles procédures sont indignes d'un fonctionnement démocratique.

Nous refusons d'être persona non grata au sein d'un débat qui nous concerne dans notre quotidien, alors que 50 % des malades du sida en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté. Nous déplorons que cette conférence qui s'annonçait comme un bilan des trois ans d'application de la loi de 2005 sur le handicap, se révèle un reniement de l'essence de cette loi.

Les handicaps liés au VIH et les répercussions qu'ils ont sur nos vies sont au mieux sous-estimés, au pire ignorés, voire niés (1). Cette conférence aurait pu être l'occasion pour Nicolas Sarkozy de revenir sur ses déclarations de Tarbes (2), fin mars, où tout laissait à penser que les critères d'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé seraient encore durcis pour réduire le nombre de bénéficiaires ; Et de nous donner tort, en proposant des mesures concrètes pour améliorer notablement la vie des personnes handicapées, en leur assurant un revenu d'existence décent. Ce n'est clairement pas son choix, qui se résume en un mot : exclusion.

Contacts :

Act Up-Paris : Marie Cuilliez / 06 64 51 54 21

AIDES : Anthony Gouas / 06 35 50 04 50

(1) Le dossier de presse d'Act Up-Paris: « Sida: la précarité tue »

<http://www.actupparis.org/article3328.html>

(2) Voir document de l'Élysée :

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=cview&cat_id=7&press_id=1210&lang=fr

¹ La loi de 2005 a reconnu la communauté des besoins et des difficultés des personnes en situation de handicap et des personnes malades et a ainsi élargi la définition du handicap en y intégrant les troubles de santé invalidants.